



BRUXELLES ENVIRONNEMENT  
LEEFMILIEU BRUSSEL  
- IBGE·BIM -

*Division Espaces Verts*

## **La gestion différenciée des parcs et jardins régionaux de la Région de Bruxelles-Capitale**



**Ir M. de Vaulx de Champion  
Bruxelles Environnement**

*Journée d'étude du 10 novembre 2010 « PHYTO EN ESPACES VERTS ET VOIRIES »*

# 1. GESTION D'ESPACES VERTS PAR L'IBGE

---

En Région Bruxelloise, les surfaces vertes occupent environ 53% du territoire régional (soit 8563ha). On estime qu'environ 80% de la population dispose d'un espace vert public à moins de 300 mètres, à vol d'oiseau, de son domicile.

L'IBGE (Division des Espaces verts et la Division Nature, Eaux et Forêts) gère 2210 ha : 400 ha de parcs, 1735 ha de Bois et forêts (dont 127 ha de réserves forestières) et 125 ha de réserves naturelles. Au niveau des parcs et jardins, 220ha répartis dans un total de 19 parcs font l'objet d'une gestion différenciée, c'est-à-dire une gestion où les fonctions sociales, récréatives, éducative, paysagère et écologique coexistent harmonieusement.

Il est aussi important de souligner que près de 14 % du territoire jouit du statut Natura 2000 en application de la directive européenne « Habitat » 92/43/UE.

La grande majorité de ces sites Natura 2000 sont des espaces verts publics gérés par l'IBGE

## 1.1. Les différents types d'espaces verts.

Les parcs «paysagers» remplissent diverses fonctions récréatives et paysagères et possèdent souvent des qualités écologiques (par exemple le Parc de Woluwé).



Les parcs «historiques», situés le plus souvent au centre ville, sont chargés d'histoire et présentant un attrait touristique (par exemple le Parc de Bruxelles).



Les parcs «contemporains» illustrent la recherche d'une mixité des fonctions et d'une intégration urbaine (par exemple le Jardin de la Cité Administrative).



Les bois publics occupent plus de 10 % de la surface de la Région : ils sont représentés par la forêt historique de Soignes et ses reliques (au sud-ouest du territoire) et par les bois du Laerbeek, de Poelbos et de Dieleghem (au nord-ouest).



Les réserves naturelles sont des sites protégés pour leur valeur biologique exceptionnelle ou particulière. Le public n'y est admis que dans certaines limites. On en dénombre 13 dont 5 dans la forêt de Soignes (dont le Rouge-Cloître).



### Les friches

Il s'agit d'espaces non occupés ou qui ont été laissés en friche suite à la démolition de bâtiments ou à l'abandon d'activités agricoles ou industrielles. Sans être des espaces verts

publics, ni avoir le statut de réserve naturelle, ils sont néanmoins des espaces colonisés par la flore et la faune. Ils sont souvent d'un intérêt biologique remarquable et remplissent des fonctions récréatives informelles. Nous pouvons citer le Kauwberg ou le Hof-Ter-Musschen comme exemples de friches intéressantes.

### **Divers**

Les espaces associés aux voies ferrées constituent de réels corridors écologiques : ils permettent à la flore et la faune de se développer librement et d'entrer dans la ville.

Les terrains de jeux, de sport et de loisir ont également leur intérêt pour l'équilibre écologique de la ville.

La valorisation écologique des cimetières bruxellois est aussi très importante. Le cimetière de Bruxelles par exemple et le vieux cimetière du Dieweg sont de véritables oasis de verdure.

De même pour les espaces associés à la voirie qui remplissent en plus une fonction décorative : bosquets, bacs à fleurs, îlots fleuris, plates-bandes de gazon, arbres...

Enfin, il faut souligner l'existence de quelques zones de production agricole qui marquent la frontière entre la ville et les territoires ruraux.

## **1.2. La gestion différenciée.**

Les espaces verts remplissent des fonctions différentes afin de satisfaire les besoins de chacun : envie d'être au calme, de pouvoir faire des activités sportives en plein air telles que jogging, vélo ou équitation, de bénéficier de plaines de jeu sûres pour les plus petits... Tout en préservant les écosystèmes. Un véritable défi !

La gestion différenciée est une gestion d'espaces verts visant à répondre à ces différents enjeux et besoins : les besoins sociaux (répondre aux besoins des gens), besoins écologiques (environnementaux et biodiversité) et économiques (rapport qualité/prix/objectifs)

La gestion des espaces verts vise donc à préserver un équilibre entre la fonction paysagère et écologique et les diverses fonctions récréatives. Comme pour la plupart des structures urbaines, c'est dans la recherche d'un équilibre entre les différentes fonctions que peut avoir un site qu'il faut examiner la demande des citoyens en relation avec la localisation et la structure du site.

La palette des gestions des espaces verts en Région de Bruxelles Capitale se décline en un continuum, depuis la protection des caractéristiques biologiques (les réserves naturelles) jusqu'à la mise en avant plan des fonctions récréatives, avec toutes les nuances possibles entre ces 2 extrêmes.

Ainsi, si les espaces verts sont équipés de chemins pour la promenade, à pied ou en vélo, d'aires de jeux, de bancs permettant de se reposer... dans de nombreux espaces verts, la priorité est donnée à une gestion plus écologique, qui laisse la nature s'installer, sans utilisation de pesticides. Cette gestion écologique favorise l'herbe folle, les étangs plus naturels, les bois plus sauvages ou encore les refuges pour toute une série d'animaux, et donc préserve la biodiversité.

Dans certains espaces verts, ce type de gestion plus écologique n'est pas possible. Les parcs de petite taille, à vocation sociale ou de proximité et les parcs historiques du centre ville doivent obligatoirement faire l'objet d'une gestion plus "organisée".

Par ailleurs, à l'échelle locale, la gestion différenciée est de plus en plus pratiquée : il s'agit, par une appréciation fine des sites et de l'usage qui en est fait, d'appliquer des modes de gestion spécifiquement adaptés aux différentes zones du parc. A titre d'exemple, une pelouse peut être divisée en deux parties, la plus robuste dévolue à la récréation (jeux de ballon,..) et la plus fragile à la protection du biotope. Cette technique permet d'accroître la gamme des fonctions d'un site, et donc sa richesse.

En Région de Bruxelles Capitale, les premières expériences de gestion différenciée débutent à la fin des années 80 avec l'aménagement des premiers parcs où l'on conserve les caractéristiques paysagères et naturelles qui étaient présentes au départ : bandes boisées, prairies, friches, zones humides, cours d'eau etc....Le parc Roi Baudouin phase 3 à Jette en est le premier exemple concret et depuis 1997, dans le Parc de Woluwé, certaines pelouses ne sont plus tondues aussi fréquemment et voient ainsi se développer une flore spontanée très diversifiée.

D'autre part, durant des travaux de restauration de certains parcs déjà existants, on a profité des chantiers en cours pour repenser certains espaces attenants aux étangs.

Les surfaces très humides seront désormais laissés à une évolution naturelle gérée plutôt que d'être drainées à grands frais et transformées en pelouses. Le paysage et l'aspect du parc se modifie partiellement et des prairies humides fauchées se reconstituent avec leur biodiversité riche et colorée. Cette gestion moins interventionniste sera appelée gestion différenciée, ou/ plus exactement gestion écologique. Cette nouvelle tendance va clairement se développer au point de devenir aujourd'hui un axe essentiel de la politique des espaces verts de Bruxelles Environnement.

### **1.3. Techniques particulières**

#### ***La Fauche***

C'est une action de gestion consistant à couper la végétation herbacée à des intervalles plus ou moins espacés, généralement une ou deux fois par an, et d'exporter le produit de fauche. Bien planifiée et réalisée aux bons moments, elle a impact très favorable sur la biodiversité (flore et insectes liés à cette flore).

#### ***Le Pâturage***

Dans ce cas, la végétation herbacée est gérée par des animaux herbivores.

Afin d'obtenir un impact favorable sur la biodiversité, il convient de réduire à le nombre de têtes à l'ha pour éviter le piétinement, le surpâturage et l'eutrophisation, et de choisir des variétés rustiques et résistantes capables de se contenter de ce qui pousse et qui vont par leur action de sélection donner au tapis végétal une structure irrégulière tout en le diversifiant

#### ***La Gestion écologique des massifs boisés***

On privilégie les essences indigènes et la flore forestière indigène, la diversification de la structure forestière et de tous les stades forestiers, et on veille au maintien des arbres creux et d'une certaine quantité de bois mort sous toutes ses formes (chablis, arbres morts debout, grosses branches, tas de bois etc.) en essayant d'arriver à un volume moyen de 40 m<sup>3</sup>/ha minimum. Le broyage de branches est évité autant que possible, tenant compte des circonstances locales (paysage, superficie, présentation...).

### ***Les essences indigènes***

Il s'agit des espèces 'arbres et arbustes non introduits et vivent naturellement sur le territoire de la Région.

### ***Vergers***

Prairies généralement fauchées ou pâturées plantées d'arbres fruitiers haute-tige.

### ***La gestion écologique des étangs***

Cette gestion privilégie la création de zones de plantes aquatiques ou héliophytes, la création de berges en pente douce, la réalisation de mise en assec plus ou moins prolongées pour assurer une minéralisation naturelle des vases, et la limitation voire l'absence de populations piscicoles, et le cas échéant une gestion des espèces d'oiseaux aquatiques exotiques en surnombre.

### ***La gestion conventionnelle des étangs***

Ces étangs sont généralement caractérisés par une surcharge piscicole importante, l'absence de végétation aquatique et rivulaire et un haut degré d'artificialisation (berges verticales en matériaux durs (bois souvent exotique, béton, pierre). Les assècs sont peu fréquents et limités dans le temps.

### ***La récupération d'eaux de ruissellement***

Utilisation des eaux de ruissellements de chemins, toitures et voiries pour l'alimentation de pièces d'eau et de zones humides, visant à limiter la surcharge des collecteurs et la dilution de leurs eaux.

### ***Le Brulage des mauvaises herbes au gaz***

Alternative au désherbage chimique. Il s'avère que cette technique génère des émissions de CO2 très importantes et des couts importants. Des techniques alternatives sont actuellement privilégiées.

## **2. CAS CONCRETS**

### **2.1. SITE du SCHEUTBOS**

*Un espace vert suburbain de superficie relativement réduite situé dans un grand ensemble de reliques rurales classé et protégé largement accessible au public, mais lui-même non accessible : une prairie pâturée par des vaches rustiques à Molenbeek (Scheutbos) ne nécessitant quasi aucun entretien.*

L'aménagement du site du Scheutbos à Molenbeek, correspond à un nouvel art des jardins : répondre aux besoins sociaux des citadins tout en préservant et développant les potentialités paysagères et écologiques de l'endroit : celles de prés et de friches typiques de la campagne brabançonne.

Le Scheutbos est composé de deux parties distinctes : un parc régional aménagé entre 1993 et 1995 et un site semi naturel classé en 1997. En l'absence d'un propriétaire /gestionnaire unique, un comité d'accompagnement prend les décisions pour la gestion du site.

Dans la partie plus classique du parc, coté ville, les pelouses sont tondues régulièrement, les arbres, les haies et les arbustes sont taillés et les sols brossés. Dès que l'on s'éloigne de cette zone, la fréquence des interventions est plus irrégulière : c'est l'évolution générale du biotope, les risques d'envahissement de la végétation aquatique, la volonté de conserver une diversité floristique et faunistique maximale mais aussi de permettre un usage public extensif et varié qui détermine la fauche, la taille et le type d'entretien. Le parc devient, avec un verger à hautes tiges, des prés de fauche, des zones humides et des friches, de moins en moins structurés et ordonnés.

Pour minimiser les transports, les déchets verts sont réutilisés sur place ; les troncs et les branchages sont disposés en tas afin de servir de refuge à la faune, ils sont parfois réduits en copeaux et étendus dans les massifs arbustifs et horticoles.

Le comité de gestion a également décidé de confier la gestion d'une parcelle de 4ha pour y mener une expérience pilote de pâturage extensif. En y faisant paître un petit troupeau de vaches rustiques de race *Galloway*, la prairie est entretenue à peu de frais et sans perturbation.

Mise à part un suivi sanitaire du troupeau et des interventions ponctuelles telles la fauche complémentaire des chardons à l'aide de débroussailleuse avec abandon sur place, cet espace ne nécessite aucune intervention. Par ailleurs l'absence d'accessibilité publique et le peu d'intrusion de chiens est extrêmement favorable pour le développement de la faune.

Cette expérience démontre l'intérêt d'utiliser du bétail rustique pour la gestion extensive de grandes surfaces.

## **2.2. Le domaine des SILEX**

Situé à Watermael-Boitsfort et alimenté par le ruisseau du Vuylbeek, le domaine des Silex est une propriété classée de 4 hectares appartenant à la Donation Royale.

Le site s'insère ainsi dans un ensemble biologique et paysager tout à fait remarquable et dont tous les sites proches ont également été proposés comme Zone Spéciale de Conservation (Forêt de Soignes et ensemble des zones de lisière avoisinantes).

Il constitue un maillon essentiel du maillage vert et du maillage bleu que l'IBGE développe sur l'ensemble du territoire de la Région de Bruxelles Capitale.

Anciennement loué par la Banque Nationale pour l'agrément de son personnel, le domaine a ensuite été remis en location en 1999. La Commission Ornithologique de Watermael-Boitsfort (COWB), association de conservation de la nature locale très active dans la commune, a décidé de louer le domaine et de nouer un partenariat avec l'IBGE pour une gestion plus durable. L'IBGE réalise une grande partie des opérations de gestion sur base d'un plan de gestion réalisé par l'Institut et approuvé au préalable par la Donation Royale.

Jusque là, le site, fermé au public et réservé au personnel de la Banque Nationale, était purement géré dans une optique horticole traditionnelle et comme espace d'agrément classique, mais d'une grande banalité : pelouses soigneusement tondues, haies de conifères strictement taillées et alignement de thuyas et d'épicéas, parterres de rosiers et autres plantations décoratives, étang aux berges artificielles abruptes bordées par un chemin en gravier, quasi absence de végétation aquatique et des rives, pontons de pêche, mobilier en plastique et en béton mal intégré à son environnement.

Son intérêt pour la faune et la flore restait en conséquence très limité, malgré de très fortes potentialités. Son entretien nécessitait la mise en œuvre de moyens importants.

Le plan de gestion réalisé par l'IBGE est un véritable plan de développement de la nature et d'amélioration du paysage, mais il prend également en compte les aspects sociaux, puisqu'il prévoit que le domaine est désormais accessible au public tous les samedis et tous les premiers dimanches du mois.

La gestion qui y est par ailleurs menée est moins interventionniste, moins coûteuse, moins consommatrice d'énergie, moins polluante, elle s'inscrit clairement dans une politique volontariste de gestion durable des ressources ; elle est représentative de ce qui se généralise de plus en plus d'en d'autres espaces verts régionaux en fonction du contexte local rencontré.

#### Que prévoit essentiellement ce plan ?

- La suppression totale de l'usage de pesticides
- Une réouverture du paysage en enlevant une partie des conifères, en vue d'assurer une meilleure liaison écologique du site avec les propriétés environnantes et une meilleure perception du paysage caractéristique d'origine (vallée ouverte).
- La conversion de la plus grande partie des pelouses en prairies fauchées une ou deux fois par an, et en prairie pâturée par des chevaux promenant du manège du quartier du coin des Balais à Watermael-Boitsfort.
- L'enlèvement d'une partie des plantations horticoles (conifères essentiellement, arbustes décoratifs) et leur remplacement par des haies mélangées d'espèces indigènes taillées librement, la remise en état du verger.
- Le remplacement des berges artificielles par des berges naturelles en pente douce et le développement de la végétation naturelle des rives, la démolition des pontons de pêche.
- La remise à ciel ouvert de tronçons du ruisseau Vuylbeek précédemment enterrés dans des canalisations en béton.
- La vidange de l'étang afin d'enlever le grand nombre de poissons fouisseurs qui s'y trouvaient (introduits pour la pêche) et rendaient l'eau trouble tout en empêchant le bon développement de la végétation aquatique.
- De petits aménagements destinés à favoriser la présence des chiroptères (nichoirs, abri souterrain, outre le fait que tous les travaux réalisés participent à l'amélioration générale du site pour les chiroptères).
- Le maintien de bois mort sous forme d'empilements de rondins pour favoriser les espèces cherchant abri sous le bois (hérissons, petits mustélidés, amphibiens...) et en conservant des fûts debout pour les espèces cavernicoles telles que les pics.  
Dans les petits bosquets, tout le bois mort présent est conservé.

- Les petits bosquets présents ne sont pas gérés afin d'offrir le meilleur abri possible à la faune.
- Les clôtures entourant le site sont progressivement aménagées afin d'être franchissables pour tous les types d'animaux.
- L'aménagement d'une mare pédagogique.

Que coûte la gestion du domaine à l'ibge, et que coûterait une gestion horticole traditionnelle ?

Le détail des opérations de gestion se présente comme suit :

Gestion écologique : *Total : 8405 euros par an*

- Fauchage bisannuel avec évacuation vers un centre de compostage: 0,1 euros/m<sup>2</sup>, 2 opérations par an soit 3000 euros pour 15000 m<sup>2</sup>
- Pâturage par chevaux : 0 euros/m<sup>2</sup> soit 0 euros pour 8000 m<sup>2</sup> (mise à disposition gratuite de la prairie pour un manège local).
- Tonte avec évacuation : 0,015 euros/m<sup>2</sup>, 25 opérations soit 1500 euros pour environ 4000m<sup>2</sup> (à charge de la COWB)
- Taille bisannuelle de haie avec évacuation: 1,075 euros/m, 2 opérations soit 1505 euros pour 700 m (à charge de la COWB)
- Entretien des chemins en dolomie : 0 euros/m<sup>2</sup> (pas d'entretien)
- Travaux en régie (entretien des ouvrages hydrauliques, des clôtures, interventions diverses) :60 euros/h (éco-cantonnier, véhicules, petit matériel) soit 2400 euros pour 40 heures par an

Gestion traditionnelle : *Total : 21982,5 euros par an*

- Tonte avec évacuation vers aire de compostage : 0,015 euros/m<sup>2</sup>, 25 opérations soit 10125 euros pour 27000 m<sup>2</sup>
- Taille trisannuelle des haies avec évacuation : 1,075 euros/m, 3 opérations soit 2257.5 euros pour 700m
- Entretien des chemins en dolomie (binage, brûlage, nettoyage, recharge en dolomie) : 0,1 euros/m<sup>2</sup>, 12 opérations soit 1440 euros pour 1200 m<sup>2</sup>
- Sarclage de massifs et de pieds de haies : 0,1 euros/m<sup>2</sup>, 8 opérations prévues soit 960 euros par an pour 1200 m<sup>2</sup>
- Travaux en régie (entretien et réparations diverses, plantes annuelles, taille de massifs) : 60 euros/h (jardiniers, véhicules, petit matériel) soit 7200 euros pour 120 heures par an

$$\text{Différence : } 21982 - 8405 = 13577 \text{ euros/an}$$

Il ressort clairement de ce rapide calcul que globalement et tous postes confondus, la gestion écologique de cet espace vert est plus intéressante sur le plan financier. Sur cette base, on peut donc considérer que pour le domaine de Silex le coût d'entretien est divisé par 2 à 3 par rapport à une gestion horticole traditionnelle.

Cet argument déterminant vient se rajouter aux autres avantages environnementaux : moindre pollution, moindre bruit, moindre consommation énergétique, moindres perturbations.

Les résultats au domaine des Silex, 3 ans après (2005)

La suppression des pesticides sur les chemins a permis l'apparition de végétaux sur ceux-ci. Les chemins, notamment celui faisant le tour de l'étang, s'intègrent naturellement dans le paysage. Le simple piétinement et la tonte suffisent à leur entretien.

Le paysage est rouvert, la suppression de la haie de conifères entre le domaine et l'étang de Boitsfort ont eu des résultats remarquables sur le plan ornithologique : de nouvelles espèces jamais observées auparavant fréquentent l'étang, comme la sarcelle d'hiver, le canard souchet, tandis que d'autres voient leur nombre et leur présence régulière augmenter (fuligule morillon et milouin, hérons, cormorans).

Les prairies fauchées ou pâturées permettent un développement de la végétation herbacée naturelle qui était déjà présente ici et là, mais ne pouvait se développer en raison de la tonte et des traitements herbicides. Il n'y a pas de nouvelles espèces apparues mais bien une très forte augmentation de leurs quantités. Par ailleurs, ces prairies ont vu l'apparition de plus en plus d'insectes et de papillons, dont de nouvelles espèces comme le rare machaon.

Les haies d'espèces indigènes attirent de nombreux oiseaux comme les fauvettes (4 espèces), et le gobe-mouches gris. Le talutage des berges en pente douce a permis en 2 ans à la végétation des rives de se redéployer naturellement à partir de fragments de plantes apportés naturellement et du stock de graine naturellement présente dans les vases et une progression de la roselière. Cette végétation attire à son tour de nombreux oiseaux comme le rare Blongios nain qui n'a plus été observé à Bruxelles depuis des décennies, ou le râle d'eau. Cette réussite a incité l'IBGE à utiliser les mêmes techniques pour la remise en état d'autres étangs comme ceux du Rouge-Cloître et, à moyen terme, celui de Ten Reuken.

L'enlèvement des poissons fousseurs introduits jadis pour la pêche et responsables de la turbidité de l'eau a rendu à l'eau sa limpidité et permet désormais le développement d'une abondante végétation aquatique, la production d'insectes (à larves aquatiques) a augmenté (mais n'est pas quantifiée à l'heure actuelle, suivi en cours), ce qui favorise la présence de nombreuses chauve-souris chassant au-dessus ou à proximité de l'étang, comme le Vespertillon de Daubenton ou l'Oreillard. Cette gestion favorise aussi un petit poisson rare appelé Bouvière, présent dans l'étang (espèce protégée par la directive Habitat).

Sur les berges réaménagées de nombreuses espèces végétales jadis absentes ou faiblement représentées ont fait leur apparition : citons ea la salicaire, la menthe aquatique, plusieurs espèces de Carex, la scutellaire toque, le lycoperon etc.

Le bois mort maintenu debout attire pas moins de 4 espèces de pics : pic épeiche, pic épeichette, pic vert et même pic noir (espèce protégée par la Directive Oiseaux).

Certaines clôtures sont déjà aménagées et rendues franchissables, même pour des espèces comme le chevreuil.

D'une manière générale, le paysage a été fortement amélioré et renaturé.

### 3. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

---

- l'intérêt d'utiliser du bétail rustique pour la gestion extensive de grandes surfaces, avec une émission de CO2 fossile quasi nulle et un impact largement favorable sur la biodiversité.
- Le bilan nettement plus favorable de la fauche par rapport à la tonte (3 à 5 x moins d'émissions de CO2, augmentation substantielle de la biodiversité)
- la biodiversité est très favorablement influencée par la gestion différenciée (augmentation du nombre d'espèces, apparition d'espèces peu courantes) tout en dépendant aussi d'autres facteurs comme la présence de réservoirs de biodiversité proches. Les espaces isolés gérés écologiquement ne peuvent voir la biodiversité automatiquement augmentée de manière significative. Dans ce cas, certaines interventions de gestion (utilisation d'espèces indigènes, semis, création de points d'eau etc....)
- cette gestion induit une certaine transformation du paysage (« texture, structure ») sans le bouleverser de fond en comble. les paysages des parcs voient certaines de leurs caractéristiques modifiées : prairies remplaçant des pelouses, sous-bois moins artificialisés et moins nets, bois mort... une nature plus spontanée et moins bridée modifie partiellement l'usage des espaces verts et la perception du public. Beaucoup de gens évoquent ainsi avec satisfaction la présence de nature « spontanée » et variée, l'observation des animaux etc..
- Le personnel nécessaire à l'entretien des espaces avec de grandes surfaces gérées extensivement est moins élevé

### 4. SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- **Prignon et al** (2008) : Evaluation de la gestion différenciée dans quelques espaces verts régionaux sur certains paramètres environnementaux et de gestion (rapport interne, ibge)
- Infos fiches –espaces verts : IBGE
- Rapport sur l'état de l'environnement bruxellois (2006)-IBGE
- **Bruffaerts** (2009) : La gestion différenciée dans la Région de Bruxelles –capitale : syllabus interne
- **Prignon** (2004) Développement de la gestion différenciée et de la biodiversité, restauration de paysages, aspects financiers : domaine des Silex : colloque 30 mars 2004 « fleur 21 »
- Site internet : [www.bruxellesenvironnement.be](http://www.bruxellesenvironnement.be)



Parc Sobieski : Prairies à fauchage tardif et verger



Scheutbos : Prairies à fauchage tardif riche en marguerites et centaurées



Parc Fond Roy : Prairies à fauchage tardif, verger et maintien de bois mort



Parc Sobieski : Répartition des différents modes de gestion



Parc Sobieski : Prairies à fauchage tardif et verger structurant palissé

(T. Barman, A. Demonty, J.-C. Prignon, R. Vanderhulst)



Mise à ciel ouvert de la Woluwe  
Fauchage des berges de rivière



Parc Roi Baudouin phase 2  
Fauchage des berges de l'étang



Fauchage tardif à Woluwé : favorise une diversification de la flore et de la faune : Ici la zygène sur *Sénéçon jacobée*



Conservation des troncs morts et colonisation par le lierre : un effet bénéfique sur la faune (création d'un habitat) et sur le paysage (ici en automne : présence significative)



Marais de Ganshoren  
Emprise minimale du sentier non minéralisé, fauche tardive et lisière arbustive riche



Woluwe mise à ciel ouvert  
Zone humide, fauche tardive et lisière arbustive riche

(T. Barman, A. Demonty, J.-C. Prignon, R. Vanderhulst)